



Règlement du challenge national de secours-routier français

Le présent règlement a été révisé par le groupe de travail fédéral Mobilité Sécurité Secours Routier en date du 20 décembre 2016.

SOMMAIRE

Préambule

1. Critères de participation
2. Equipes
3. Matériels
4. Enregistrement
5. Blessure
6. Epreuves
7. Accès zone de manœuvre
8. Coordinateur général et juges
9. Rentrée dans la compétition
10. Disqualification
11. Classement et récompenses
12. Code de conduite
13. Approbation du règlement
14. En savoir plus

PREAMBULE

Sous l'égide de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, adhérente à la World Rescue Organisation, est organisé chaque année un challenge national français de secours-routier par un SDIS en collaboration avec l'UDSP.

L'objet du présent règlement est de définir les règles de la compétition « challenge national de secours-routier français ». Ce règlement est conforme aux lignes directrices de l'organisation mondiale de sauvetage et de désincarcération (WRO).

Cette compétition permet de qualifier la ou les équipes représentant la France au World Rescue Challenge (WRC). Le niveau de participation de la France est arrêté par la WRO en fonction du niveau d'adhésion en vigueur. Le comité d'organisation associant SDIS et UDSP est garant du respect du présent règlement.

Les objectifs du challenge national français de secours-routier sont :

- Améliorer la réponse opérationnelle et rendre plus efficace la prise en charge des victimes d'accidents de la circulation ;
- Créer une dynamique de partage sur les techniques de désincarcération et sur les nouvelles technologies embarquées dans les véhicules ;
- Développer l'usage des outils opérationnels d'aide à la décision ;

- Mesurer le bien-fondé du Pre Hospital Trauma Life Support (PHTLS) au sein du modèle français de sécurité civile ;
- Qualifier la ou les équipes françaises au challenge international de secours-routier (WRC).

1. CRITERES DE PARTICIPATION

1.1 Les participants doivent être compétents dans le domaine de la désincarcération de véhicule et dans le domaine du secours à personne. Ils doivent être sapeurs-pompiers actifs, volontaires, professionnels ou militaires, y compris membres du service de santé et adhérents à la FNSPF.

1.2 Une seule équipe est autorisée à participer par département. Cette autorisation est obligatoirement délivrée par l'autorité compétente (Directeur départemental du SDIS ou commandant d'unité militaire). Dans un département comprenant un territoire défendu par une unité militaire, les deux entités peuvent être autorisées à participer. Dans le cas où le nombre d'équipes candidates est supérieur au nombre arrêté par le comité d'organisation, la FNSPF opérera une sélection afin de ne pas dépasser le nombre d'équipes admissibles par l'organisateur.

Les critères de sélection sont les suivants :

- L'équipe du ou des SDIS organisateurs
- Les 3 premières équipes de l'année précédente
- L'équipe dont le SDIS s'est déjà déclarée comme organisateur du challenge de l'année suivante (n+1) au moment des inscriptions
- L'ordre d'inscription des équipes (la date de réception du dossier complet faisant foi)

1.3 Les participants sont reconnus aptes médicalement par leur structure d'appartenance.

1.4 La formation au PHTLS est recommandée pour les secouristes mais n'est pas obligatoire.

1.5 Le dossier d'inscription comprendra:

- L'identité des participants
- Le nom de l'équipe
- L'autorisation de l'autorité compétente
- Un certificat d'appartenance au corps départemental signé par le chef de corps
- Une acceptation des conditions juridiques et financières
- Une fiche d'expression des besoins logistiques
- Une liste de contacts pour l'hébergement
- Le programme

Le dossier d'inscription est réalisé par le comité d'organisation et devra lui être retourné dans les délais impartis.

2. EQUIPES

2.1 Le nombre d'équipes participant au challenge est défini par le comité d'organisation. Il ne peut être inférieur à 10 avec la participation possible d'une ou plusieurs équipes étrangères invitées d'honneur. Néanmoins, les équipes étrangères ne sont pas classées.

2.2 Une équipe est composée de 6 membres.

✓ Un membre sera désigné capitaine, il aura le rôle de chef équipe. Il est appelé Incident Commander dans le référentiel WRO.

✓ Un autre membre sera désigné premier secouriste. Il est appelé Médic dans le référentiel WRO.

Le reste des membres se partagent les rôles de techniciens et de second secouriste.

Les postes de chef d'agrès et de premier secouriste doivent être tenus par les mêmes personnes durant les deux épreuves. En effet, un classement du meilleur chef et du meilleur secouriste sera effectué sur l'ensemble du challenge à compter de 2018.

2.3 Un remplaçant (joker) peut être utilisé dans les rôles secondaires (techniciens, second secouriste).

2.4 Si, au cours de l'épreuve un membre de l'équipe se blesse, il ne peut être remplacé. Les juges examineront la faisabilité des différentes tâches à réaliser.

3. MATERIELS

3.1 Tous les membres de l'équipe doivent porter des équipements de protection individuelle appropriés (tenue utilisée au quotidien pour les interventions secours-routier, ou tenue résistante présentant des protections au niveau des genoux).

Les équipements obligatoires sont :

- ✓ Lunettes de protection
- ✓ Gants
- ✓ Casques
- ✓ Masque de protection respiratoire

3.2 Chaque équipe devra apporter ses propres gants latex ou vinyle, 3 masques « haute concentration », 2 colliers cervicaux ainsi que des masques de protection respiratoire pour l'ensemble de l'équipe et pour les deux épreuves.

3.3 Le capitaine et les techniciens peuvent porter une sacoche porte-outils composée d'outils de leur choix.

3.4 Tous les équipements « fait maison » pourront être apportés, ils devront être présentés lors de la réunion des capitaines pour être validés ou non par le coordinateur. Ils seront mis à disposition sur les parcs pour l'ensemble des équipes participantes. Afin d'assurer l'équité, l'équipe ayant apporté l'équipement s'assure qu'elle pourra réparer ou remplacer un équipement défectueux. Le comité d'organisation ne sera tenu responsable de la détérioration des équipements supplémentaires apportés.

A l'issue de la réunion des capitaines, le coordinateur du challenge présente aux équipes le parc matériel. Les matériels nouveaux et validés font l'objet d'une présentation avant leur ajout au parc.

La composition des lots du parc à matériel est portée à connaissance des équipes dès l'ouverture des inscriptions. L'aménagement du parc reste identique pour l'ensemble des épreuves et pour toutes les marques.

3.5 Toutes les équipes auront à leur disposition sur le parc, du matériel de stabilisation, de protection, de découpe et de démontage ainsi que du matériel d'extraction de victime. Le choix de la marque du matériel est exprimé à l'inscription suivant les marques proposées par l'organisateur.

Les équipes ne pourront pas mixer le matériel des différentes marques, et ont l'obligation d'utiliser les outils de la marque choisie pour l'ensemble des épreuves. Il sera rangé à chaque fin d'épreuve par du personnel du comité d'organisation.

Les bouteilles d'oxygène sont fournies par l'organisation.

Le matériel hydraulique sera déposé sur le parc suivant la marque choisie par l'équipe lors de l'inscription. Chaque équipe dispose d'un jeu d'étais, de 2 cisailles dont une électrique, d'un écarteur, 1 combiné électrique, de 2 vérins avec ses cales ainsi qu'un jeu de protection contre les coupes.

4. ENREGISTREMENT

4.1 Le capitaine et le premier secouriste sont tenus d'assister à la réunion des capitaines au cours de laquelle le coordinateur accompagné des juges répondront à l'ensemble des questions concernant le challenge.

4.2 Le capitaine validera les membres de son équipe conformément aux exigences du paragraphe 2.

4.3 Le capitaine validera lors de la réunion des capitaines précédant la compétition la présence de son équipe au complet.

5. BLESSURES

5.1 Toutes blessures pendant l'épreuve doivent être signalées, soit pendant ou après l'épreuve. La prise en charge du participant blessé se fera par du personnel du SDIS organisateur, présent sur le site durant la manifestation. Les équipes doivent détenir les documents de prise en charge adéquats de leur structure d'origine.

5.2 Les juges peuvent être amenés à stopper l'épreuve afin d'évacuer un membre de l'équipe blessé. Ils seront les seuls à décider de la reprise de la manœuvre.

6. EPREUVES

6.1 Les équipes participantes devront exécuter deux types d'épreuves parmi les trois épreuves officielles de la WRO. Les deux épreuves sont définies par l'organisateur au moment des inscriptions. Les trois épreuves sont :

- ✓ La « rapide » d'une durée de 10 minutes avec une seule victime, un ou deux véhicules
- ✓ La « standard » d'une durée de 20 minutes avec une seule victime, deux ou trois véhicules
- ✓ La « complexe » d'une durée de 30 minutes où seront présentes deux victimes avec deux ou trois voitures.

Ces trois types d'épreuves seront conformes aux règles de la WRO. Les épreuves du challenge seront précisément détaillées lors de la réunion des capitaines.

6.2 Les scénarios

Ils seront préparés et réalisés sous la responsabilité du coordinateur de la WRO Ils resteront confidentiels durant tout le challenge. Aucun membre d'une équipe participante ne peut assister à la préparation.

Les scénarios sont tirés au sort lors de la réunion des capitaines.

6.3 Les véhicules seront dans toutes les positions. Du matériel urbain pédagogique sera également présent pour crédibiliser les scénarios.

6.4 Les victimes seront des manœuvrants qui répondront aux questions posées par les secouristes. Les techniques réalisées devront être adaptées au bilan réalisé de la ou des victimes. Un juge spécialement dédié à l'évaluation du ou des secouristes apporte les renseignements nécessaires. Les victimes ne sont pas membres d'un SDIS participant, sont secouristes ou issues du milieu médical ou paramédical.

6.5 Les équipes devront tout mettre en œuvre pour extraire la ou les victimes, en toute sécurité pour les sauveteurs participants et pour la victime.

6.6 Les victimes peuvent être sorties dans le temps imparti de l'épreuve. Cependant leur sortie doit être réalisée suivant leur pathologie et dans un espace amélioré par rapport à la situation initiale.

7. ACCES A LA ZONE DE MANŒUVRE

7.1 La zone de manœuvre est strictement limitée aux participants, aux juges et aux personnels de la communication habilités par le comité d'organisation. Un contrôleur fera respecter l'accès.

7.2 Les juges restent maîtres des entrées et sorties.

7.3 Les manutentionnaires sont répartis aux 4 coins de la zone de manœuvre pendant l'épreuve, ils veillent à la remise en condition de façon identique de l'ensemble du matériel sur les palettes pour toutes les équipes, en respectant les plans de rangement établis.

8. COORDINATEUR GENERAL ET JUGES

8.1 Les juges sont tous formés sous l'égide de la WRO et inscrits sur une liste d'aptitude arrêtée par la FNSPF. Les juges pour un challenge sont désignés au sein de cette liste d'aptitude par la FNSPF en accord avec le comité d'organisation. Chaque année les juges seront en partie renouvelés si possible.

8.2 Un coordinateur du challenge est désigné par la FNSPF en accord avec la WRO afin de coordonner les scénarios. Il est responsable des trois ou quatre juges.

8.3 Les différents juges sont :

- un juge en charge d'évaluer le chef d'équipe,
- un juge en charge d'évaluer le secouriste,
- un juge en charge d'évaluer les techniciens,
- un juge en charge d'évaluer le second secouriste lors de l'épreuve du « complexe » le cas échéant.

8.4 Les juges peuvent être amenés à alerter le chef d'équipe sur un danger en cours. Le chef d'équipe devra adopter une correction rapide. Ils peuvent mettre fin à une activité si un danger persiste, un coup de sifflet bref sera alors entendu ou un code préalablement défini.

8.5 A la fin de l'épreuve, les juges débriefent l'exercice. Il n'y a pas de discussion possible entre les éléments apportés par les juges et les membres de l'équipe. Le débriefing est conçu pour fournir

des conseils et axes d'améliorations. Les juges encouragent les équipes pour les prochaines épreuves.

8.6 La fin de l'épreuve sera signalée par un coup de sifflet prolongé.

9. RENTREE DANS LA COMPETITION

9.1 Les équipes devront se présenter équipées à l'enregistrement, en suivant les horaires indiqués sur le planning. Elles seront accompagnées, isolées jusqu'à leur passage et surveillées. Un retard de 10 minutes entraîne l'annulation de l'épreuve.

9.2 L'utilisation de téléphone portable pendant l'isolement est strictement interdit. Ceux-ci devront être en position éteints. Les téléphones portables sont également prohibés durant les manœuvres. L'utilisation d'un appareil provoquerait la disqualification de l'équipe. Le lieu d'isolement ne permet pas de visualiser la préparation de l'épreuve.

9.3 Le SDIS organisateur se réserve le droit de positionner une caméra portative type Gopro sur l'un des membres de l'équipe à l'exception du débriefing.

9.4 Le débriefing avec les juges aura lieu 10 minutes après l'épreuve.

10. DISQUALIFICATION

10.1 Tout membre de l'équipe ne respectant pas les règles évoquées ci-dessus, ou jetant le discrédit sur le challenge pourra être disqualifié. Toute décision prise par le coordinateur sera définitive.

10.2 Le coaching fait par un accompagnant de l'équipe participante est interdit et pourra apporter une disqualification de l'équipe.

10.3 Une disqualification entraîne l'impossibilité de participer au challenge national suivant.

11. Classement et récompenses

L'équipe gagnante sera l'équipe ayant totalisé le plus de point dans la partie commandement, prise en charge secouriste et technique. Les fiches d'évaluations sont disponibles sur le site internet de l'organisateur.

Un classement sera réalisé par épreuve et par poste sur les 2 épreuves.

Un classement général sera réalisé définissant la participation au challenge international WRC.

Le détail du classement est remis à chaque équipe à la fin de la compétition.

Des récompenses seront remises aux équipes :

- 1ère au classement général
- 2ième au classement général
- 3ième au classement général

Meilleure progression par rapport au challenge N-1

La ou les meilleures équipes pourront représenter la France à l'édition suivante du WRC dans les modalités définies par la FNSPF pour le soutien qu'elle apporte aux différentes équipes françaises

de sapeurs-pompiers. Le nombre d'équipes sélectionnées au WRC est défini par le niveau d'adhésion de la FNSPF au WRO.

L'équipe gagnante doit, dans un délai de deux mois, décider si elle participe ou non au WRC. Le cas échéant, l'équipe suivante dans le classement est sélectionnée.

12. CODE DE CONDUITE

12.1 Un fair-play et un bon esprit sont attendus de tous les participants, de leurs accompagnants au cours de l'évaluation et en tant que spectateurs. Le code de bonne conduite est applicable lors de l'usage des réseaux sociaux.

12.2 Tous les participants devront respecter le matériel mis à leur disposition ainsi que les infrastructures.

Les challenges de secours-routier sont un véritable lieu d'échanges permettant de faire progresser nos compétences en la matière.

13. APPROBATION DU REGLEMENT

Le capitaine et le premier secouriste doivent lire et approuver le règlement au moment de l'inscription.

14. EN SAVOIR PLUS

Vous trouverez ci-dessous les liens pour plus d'informations :

- The World Rescue Organisation : WRO

<http://www.wrescue.org/>

- La Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France :

<http://www.pompiers.fr/>

Approuvé par le comité exécutif de la FNSPF pour la version 1	07 janvier 2016
Révisé par le groupe de travail fédéral MSSR de la FNSPF pour la version 2	20 décembre 2016